



## ÉDITORIAL

par

Le colonel Paul DUVIVIER  
délégué militaire départemental  
des Yvelines



*"La loi du plus fort"*

En regardant l'actualité internationale on ne peut que se dire que la guerre a encore de beaux jours devant elle et avec elle, les forces armées.

Si la paix durablement installée en Europe a pu laisser penser à quelques rêveurs que les Armées n'étaient plus qu'un instrument de politique extérieure, et donc, une variable d'ajustement budgétaire, l'Ukraine, elle, en a fait récemment l'amère expérience inverse.

On peut en effet légitimement penser que, alors qu'il réfléchissait aux enjeux de la sécession de la Crimée, M. POUTINE avait sûrement à l'esprit la phrase du plus célèbre de ses prédécesseurs, en le plagiant : *"L'Ukraine, combien de divisions ?"*

Or si, l'Ukraine avait été en mesure de lui opposer un tout autre rapport de forces, il est probable que l'issue de cette crise en eut été bien différente.

Sans augurer des suites politiques de cette crise, une seule certitude reste : la loi du plus fort est toujours la meilleure.

Même pétris de bonnes intentions, et dans un monde qui est et qui sera incertain, nous nous devons donc malheureusement de bien garder cette maxime à l'esprit.

## SOMMAIRE

- ❑ Éditorial du colonel Paul DUVIVIER
- ❑ Le nouveau chef d'état-major des Armées
- ❑ La Défense des Armées à venir
- ❑ L'Écume
- ❑ Le porte-avions Charles de Gaulle
- ❑ Balard
- ❑ L'École de Guerre

## LE NOUVEAU CHEF D'ÉTAT MAJOR DES ARMÉES

Le général Pierre de VILLIERS a été nommé au poste de Chef d'État-major des Armées et a pris ses fonctions le 15 février 2014 en remplacement de l'Amiral GILAUD. Major Général des Armées depuis mars 2010, il a aussi occupé depuis 2004 plusieurs fonctions au plus haut niveau de l'administration centrale. Il a conduit l'ensemble des travaux préparatoires à la transformation des armées. Il est désormais chargé de les mettre en œuvre dans le cadre de la loi de Programmation Militaire 2014-2019.



Né en 1956 en Vendée, le général a choisi de servir dans l'arme blindée cavalerie. A sa sortie de l'École Spéciale Militaire de Saint Cyr, il alterne, entre 1978 et 2003, les responsabilités en régiments et en opérations extérieures et sert à l'état-major et à l'inspection de l'armée de terre mais aussi à la direction des affaires financières du ministère de la Défense. Adjoint au chef de cabinet militaire du Premier ministre, il est promu général de brigade le 1<sup>er</sup> décembre 2005 puis nommé commandant de la 2<sup>ème</sup> Brigade blindée et commandant d'Armes de la place d'Orléans le 1<sup>er</sup> août 2006. Après avoir eu la responsabilité en Afghanistan d'une force internationale de 2500 soldats, il est nommé Chef du cabinet militaire du Premier Ministre le 15 septembre 2008 jusqu'au 11 mars 2010, date à laquelle il est nommé Major Général des Armées. Le 15 février 2014, il prend les fonctions de Chef d'État-major des Armées.

Le général Pierre de VILLIERS est grand officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite et titulaire de la croix de la Valeur Militaire.

Il est marié et père de six enfants.

## LA JNR 2014 : "Réserve militaire et citoyenneté"



La journée nationale du réserviste 2014 se déroulera le 10 avril 2014.

Dans les Yvelines, outre de nombreuses conférences dans des lycées et écoles supérieures du département, une grande manifestation se tiendra place de la libération à Rambouillet de 9h00 à 18h00 où une dizaine de stands des 3 armées, de la gendarmerie et de nos partenaires industriels vous attendront. Venez nombreux.

Journée nationale du réserviste



La réserve militaire et la citoyenneté

Jeu 10 avril 2014

Réserviste, civil et militaire à la fois



**LA DÉFENSE DES ANNÉES A VENIR**



Un sondage réalisé au cours de l'année 2013 indique que 91% de l'ensemble des français ont confiance en leur armée, en nette hausse par rapport à 2008. Il est intéressant de noter que 67% d'entre eux sont favorables à la création d'une armée européenne. Concernant les moyens budgétaires de notre pays en faveur de la Défense, la moitié des Français les approuvent, ils sont 67% à considérer qu'il ne faut plus diminuer le budget dans les prochaines années, compte-tenu de l'instabilité de la situation internationale. A noter encore que 68% des personnes interrogées estiment que la possession de l'arme nucléaire est un point fort de notre Défense Nationale.

Ce contexte de l'opinion publique plutôt favorable devrait faciliter la mise en œuvre d'une politique de Défense s'appuyant sur les conclusions du Livre Blanc et des directives budgétaires fixées par la Loi de Programmation Militaire 2014-2019 (LPM).

Des déclarations du Ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, faites à la presse présentent les principales orientations.

En 2014 les effectifs seront réduits à hauteur de 7881 emplois. Quelques unités fermeront en cours d'année tout en veillant à ajuster au mieux cette manœuvre délicate avec des dispositifs d'accompagnement social et territorial. Mais notre effort de Défense doit être sanctuarisé, c'est la priorité. Avec un nouveau modèle d'armée et son niveau de ressources, nous maintiendrons la France au premier rang stratégique en gardant la première armée d'Europe. Nous pourrions assurer à la fois la protection du territoire et de la population, la dissuasion nucléaire et l'intervention sur des théâtres extérieurs en nous appuyant également sur une industrie particulièrement performante. Notons quelques éléments nouveaux :

- les crédits de la préparation opérationnelle augmenteront de 4% par an
- le conseil européen de la Défense travaille à la mise en œuvre d'une stratégie de sûreté maritime
- un club européen des utilisateurs de drones américains "Reaper" sera créé
- la France se dotera d'une législation sur la cyber défense pour mieux faire face aux menaces qui pèsent sur l'appareil décisionnel de l'Etat, les matériels et les infrastructures vitales.

De façon générale, la LPM prévoit la poursuite des grands

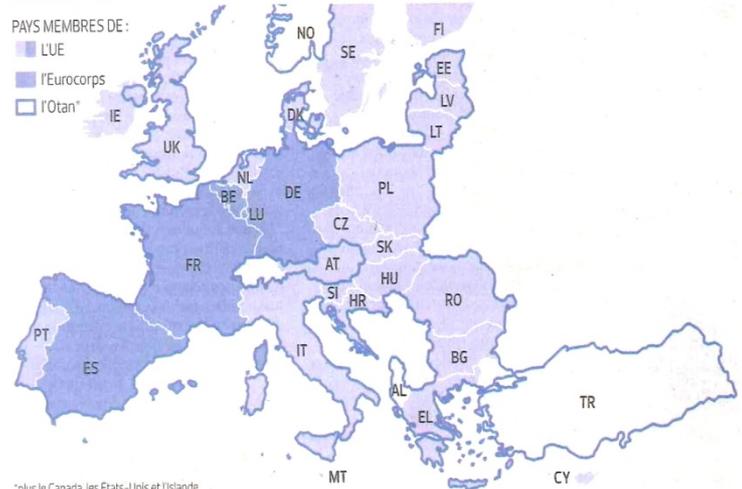
programmes industriels en mettant l'accent sur les forces spéciales et la cyber défense.

En matière de défense européenne, la France entend jouer un rôle moteur dans un contexte où la diversité des approches, des traditions, du format des forces pèsent sur la définition d'objectifs communs. Les avancées les plus concrètes concernent les capacités militaires : drones, ravitaillement en vol, satellites et communications. Le centre de commandement européen de transport permet la mutualisation des moyens de transport aériens des armées allemande, belge, française et néerlandaise. Une extension à l'Espagne et à l'Italie est prévue. L'europanisation des drones devrait permettre aux avions de voler en Europe et d'emporter des capteurs européens. Les membres du conseil européen doivent approuver l'ébauche d'une stratégie maritime commune en Méditerranée.

Toutes ces orientations concourent à la satisfaction des engagements du président de la République pour la réussite de notre défense aux côtés de tous ceux et celles qui la servent avec constance et dévouement.



**L'Europe de la défense**



\*nuls le Canaries, les États-Unis et l'Islande

## L'ÉCUME

La Marine sera bientôt dotée des premières Embarcations Commando à Usage Multiples et Embarquable (ÉCUME).

Cette embarcation mesure 9,3 m de long et 3 m de large.

Tous les systèmes de communication actuellement utilisés par les forces spéciales sont à bord. L'intégration de ces technologies de pointe dans une embarcation de moins de 10 m de long est une prouesse technique qui permet aux commandos d'être plus réactifs en restant connectés tout au



long de l'opération.

Grâce à ses deux moteurs diesel, elle peut ainsi parcourir jusqu'à 200 nautiques (370 km). Le plus impressionnant reste sa capacité d'emport puisque la charge utile maximale est de plus de 3 tonnes. Ce nouveau matériel bénéficie d'une plateforme commune modulaire permettant de s'adapter aux besoins opérationnels. Ainsi, lors d'un assaut en pleine mer, l'ÉCUME peut transporter jusqu'à 12 commandos équipés, avec un armement lourd et rattraper tout type de navires, et ce, par mer formée. Pré-positionnée à bord de bâtiments de la Marine nationale, et à terre, aérotransportable, elle permet aux forces spéciales de la mer d'être encore plus réactives.

9 exemplaires sont en commande à la société Zodiac Milpro International, auxquels s'ajoute le prototype déjà livré pour les évaluations. Les livraisons s'étaleront de l'été 2014 à l'été 2015.

## PORTE-AVIONS CHARLES DE GAULLE

La marine en exercice dans le golfe Persique

En ce début d'année, le porte-avions Charles de Gaulle escorté par deux frégates, d'un pétrolier-ravitailleur et



par un sous-marin nucléaire d'attaque a mis le cap à l'est pour rejoindre le nord de l'océan Indien et le golfe arabo-persique pour une mission dénommée « Bois Belleau ».

Le groupe aéronaval a conduit des exercices en coopération aéromaritime de haut niveau avec les pays partenaires, notamment l'Arabie Saoudite, le Qatar et les Emirats Arabes Unis. Le groupe aéronaval américain, constitué autour de l'USS Harry S. Truman, était également présent en mer d'Arabie et dans le golfe Persique au même moment. La France et les Etats-Unis, partenaires stratégiques de premier plan et seules nations dotées de porte-avions à catapultes et aux modes d'actions similaires, se sont déployées dans la région pour une coopération franco-américaine d'un niveau encore jamais égalé.

Durant cette mission, 10 Rafale, 10 Super Etendards Modernisés et 2 hélicoptères Caracal fleurons de notre industrie ont pu démontrer toutes leurs efficacités.



## BALARD



**Espace BALARD**

Regroupement de l'administration centrale du ministère de la Défense

Le « Pentagone » à la Française prend forme. Les 9 200 salariés occuperont 145 000 m<sup>2</sup> de bâtiments neufs et 135 000 m<sup>2</sup> de bâtiments rénovés soit un total de près de 300 000 m<sup>2</sup>. En 2015, le ministère aura pris ses quartiers.

Les réseaux informatiques, de téléphonie et l'ensemble des moyens de visio-conférence feront appel aux dernières technologies et 2 salles blanches informatiques permettront une discrétion totale.

Le site comptera plus de 350 salles standards modulables, d'une salle de prestige de 45 places, d'un auditorium de 300 places et d'une salle de briefing de 80 places. Des studios et cabines de traduction seront également à disposition. Le pôle médias sera doté d'un espace d'accueil réservé aux journalistes.

Cette petite ville comprendra également 2 pôles de restauration d'une capacité de 7000 repas par jour, 3 crèches de 59 berceaux chacune et un centre sportif équipé d'une salle de musculation, de deux salles de fitness, d'une salle de cardio-training, d'une salle polyvalente et d'une piscine ouverte aux habitants du XV<sup>ème</sup> arrondissement qui pourront également bénéficier de places de crèche.

Plus de 1 300 places de parking seront offertes.

Un pôle d'accueil social de la défense et une « caserne » de 900 chambres seront réservés au personnel.

3,5 milliards d'euros auront été nécessaires pour regrouper le ministère de la défense. Mais cela nous permettra d'éviter d'investir des centaines de millions d'euros pour la rénovation des anciens sites et des réseaux existants. Il va permettre également de vendre les emprises parisiennes et de dégager ainsi près de 600 millions d'euros de recettes exceptionnelles.

La France disposera ainsi d'un outil digne du 21<sup>ème</sup> siècle.

**L'ÉCOLE DE GUERRE**

L'histoire de l'enseignement de la stratégie militaire et de la formation des officiers destinés à occuper des postes de haut commandement débute en 1876. Nous verrons que cette histoire est intimement liée à celle de ce bâtiment bien connu des parisiens qu'est l'École Militaire.

Tirant la leçon de la défaite de 1871 et du mauvais fonctionnement des états-majors durant la campagne qui l'avait précédée, le général de CISSEY, ministre de la guerre, fait adopter le projet d'une École Militaire Supérieure qui prend en 1880 le nom d'École Supérieure de Guerre et s'installe dès l'année suivante dans les murs de l'École Militaire à Paris.

A partir de cette fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'histoire de l'École de Guerre s'inscrit dans celle de l'École Militaire au passé déjà chargé depuis sa construction au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Rappelons qu'à l'origine ce bâtiment avait été construit par Louis XV pour abriter une école militaire royale qui devait former les "cadets gentilshommes", jeunes aristocrates destinés à la carrière militaire. Cette destination perdura jusqu'à la révolution. Ensuite Napoléon BONAPARTE En fit, à partir de 1795 une caserne, vocation qu'elle gardera pendant près d'un siècle.

Au cours de la première partie du XX<sup>ème</sup> siècle, l'École Supérieure de Guerre n'a cessé de renforcer sa vocation de formation des futures élites militaires de l'Armée de Terre. Parallèlement, la Marine crée une structure similaire dès 1897 sous le nom "d'École des Hautes Etudes Navales" remplacée en 1962 par l'École Supérieure de Guerre Navale et qui s'installe à cette occasion à l'École Militaire. Créée en 1933, l'Armée de l'Air disposera aussi de sa propre École Supérieure à partir de 1948, elle-même installée à l'École Militaire sous le nom d'École Supérieure de Guerre Aérienne. Le dispositif est complété en 1982 par l'arrivée de l'École Supérieure de La Gendarmerie Nationale, issue du Centre d'Enseignement Militaire Supérieur de la Gendarmerie Nationale de Maisons-Alfort. Depuis 1974, existait aussi l'École Supérieure de Guerre Interarmées qui avait pour objet d'accueillir les stagiaires étrangers, l'enseignement étant le même que celui des autres Écoles Supérieures de Guerre.

En 1993 une réforme majeure intervient. Toutes ces écoles supérieures sont fusionnées en une structure unique qui prend le nom de Collège Interarmées de Défense (CID). Cette réforme vise à accorder une place plus importante à

l'interarmisation dans la formation des officiers en tenant compte des enseignements de la guerre du Golf. En 2011 le CID reprend le nom d'École de Guerre, la mission reste inchangée.

Aujourd'hui, l'enseignement de l'École de Guerre s'adresse à des officiers qui ont déjà une quinzaine d'années d'expérience opérationnelle dans les unités des forces et qui se destinent à prendre des commandements de haut niveau. Chaque année environ 320 stagiaires dont une centaine sont des étrangers issus de 70 nationalités, sont admis à l'École sur concours. Le cycle d'étude s'étend sur 11 mois dont 3 de formation spécifique à l'armée d'appartenance et 8 de formation interarmées. Ces 8 derniers mois forment le cœur de l'enseignement dont les objectifs visent à préparer les stagiaires à la planification et la conduite d'opérations militaires nationales ou internationales, à la sensibilisation aux politiques de préparation et de maintien en condition de l'outil de défense et à l'approfondissement du commandement. 90 cadres et personnels de soutien assurent le bon fonctionnement des cours, épaulés par environ 200 intervenants extérieurs. Les officiers diplômés de l'École de Guerre sont susceptibles, dans les dix ans à venir, de tenir des responsabilités en administration centrale, dans les états-majors ou à la tête de grandes unités opérationnelles.

Gageons que l'École de Guerre continue sa mission encore longtemps au sein de l'École Militaire, ce monument historique au cœur de Paris qui regroupe aussi les plus prestigieux organismes de l'Enseignement militaire supérieur.

**LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE**

Ministère de la Défense SGA/DMPA 14 rue St Dominique  
00450 ARMÉES Fax. 01 44 42 11 77

**Rappel de quelques adresses :**Etablissement du Service National (ESN Versailles):

9 rue Edouard Lefebvre  
78000 Versailles  
Tél. 01 30 97 54 64 et 01 30 97 55 18

Centre d'Information des Forces ArméesCIRFA de VERSAILLES (bureaux terre et marine) :

7 rue des Chantiers 78000 Versailles  
tél. 01 39 25 92 00 ou 01 39 25 92 14  
fax : 01 39 25 92 10

CIRFA Air : 41 rue des Etats Généraux

78000 VERSAILLES  
Tél. 01 39 53 76 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :

121, Bld Diderot 75012 PARIS  
tél. 01 53 17 32 10 fax 01 53 17 32 29

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Caserne d'Artois Bat 003  
9 ter, rue Édouard Lefebvre 78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 50 15 02 fax 01 39 02 28 22  
Mél : [Sd78@onacvg.fr](mailto:Sd78@onacvg.fr)

Votre contact :

[correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr](mailto:correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr).

**LES REVUES UTILES** disponibles par abonnement :

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

AIR ACTUALITÉS

COLS BLEUS, Le magazine de la Marine et de la Mer  
ECPAD Service abonnements, 2 à 8 route du Fort  
94205 ISSY SUR SEINE CEDEX Tél. 01 49 60 52 44

MARINE, Revue d'information maritime et de défense  
ACORAM

**CORRESPONDANTS DÉFENSE ! ADRESSEZ-NOUS VOS ARTICLES ! ILS SERONT PUBLIÉS !**